JOURNÉE D'ACTUALITÉ

CONTRÔLES DÉONTOLOGIQUES DES RESPONSABLES ET AGENTS PUBLICS : LE RENFORCEMENT DU RÔLE DE L'EMPLOYEUR ET DES RÉFÉRENTS DÉONTOLOGUES

JEUDI 1ER OCTOBRE 2020
PARIS 12EME
(CNFPT - BÂTIMENT CAP LEVANT, LABORATOIRE D'APPRENTISSAGE - 78 RUE DE REUILLY)

PROGRAMME

le cnfpt

QUAND LES TALENTS GRANDISSENT, LES COLLECTIVITÉS PROGRESSENT

CO-ORGANISÉ PAR :

Haute Autorité pour la transparence de la vie publique

FNCDG
Fédération Nationale des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

WWW.CNFPT.FR
RUBRIQUE MANIFESTATIONS

La loi du 6 août 2019 accroit la responsabilité des collectivités territoriales et de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) en matière de déontologie.

Depuis le 1er février 2020, la HATVP a repris en partie les missions de la Commission nationale de déontologie concernant le contrôle de la déontologie de certains responsables et agents publics pour le recrutement des postes à hautes responsabilités, la création et reprise d'entreprise et pour les mobilités entre le secteur public et privé.
La HATVP peut également émettre des conseils pour les projets de chartes de déontologie des collectivités territoriales.

En parallèle, la loi vise à inciter les collectivités territoriales à prendre certaines décisions directement sans saisir la HATVP. Cette internalisation du contrôle déontologique va de pair avec la possibilité pour les collectivités territoriales de saisir officiellement leur référent déontologue pour les conseiller dans la prise de décision concernant les autorisations de cumuls d'activités, de reconversion professionnelle dans le secteur privé ou de nomination d'un agent public issu du secteur privé. La saisine obligatoire de la HATVP cible désormais des cas stratégiques alors que les missions des services ressources humaines des collectivités territoriales, des centres de gestion (CDG) et des référents déontologues se renforcent.

Cette journée d'actualité organisée conjointement avec la HATVP et la FNCDG a pour but de faire le point sur ces évolutions réglementaires récentes et leurs implications pour les services ressources humaines, les CDG et les référents déontologues. Les échanges et cas pratiques permettront d'analyser plus précisément la question de la compatibilité des missions publiques et privées.

9h15 Accueil - Café

9h45 Présentation du programme de la journée

Ouverture institutionnelle par Anne RINNERT, responsable du Pôle Affaires juridiques du CNFPT- INSET de Nancy

10h00-12h30 Présentation des nouveaux enjeux et nouvelles missions

10h-11h : Table ronde sur la nouvelle réglementation

- Avec la FNCDG : analyse des évolutions réglementaires conduisant au renforcement du rôle des collectivités territoriales et du référent déontologue
  Intervenants :
  Alexis BOUCHER, FNCDG

- Avec la HATVP : les nouvelles missions de la HATVP, les nouveaux circuits de demande et de contrôle, le champ et les modalités de saisine obligatoire et facultative
  Intervenants :
  Marie-Charlotte LITOU,Responsable des études et des partenariats, HATVP

11h-12h30 : Temps d'échanges autour des orientations pratiques des nouvelles saisines (précisions doctrinales et procédurales de La HATVP) et interventions de référents déontologues pour un partage d'expériences

- Intervenants :
- Aurélia MERRIEN, Chargée de mission juridique, HATVP
- Deux référents déontologues qui feront part de leur analyse et retour d'expériences.

12h30-13h45 Pause déjeuner libre

13h45-16h15 – Ateliers autour de 3 cas pratiques

Ces ateliers permettront aux participants d'échanger sur des cas pratiques, d'en connaître l'analyse juridique et les critères du contrôle déontologique. Ils aborderont trois situations différentes :

1. Le contrôle déontologique de pré-nomination d'un agent public issu du secteur privé
2. Le contrôle déontologique de la reconversion professionnelle d'un agent public dans le secteur privé
3. Le contrôle déontologique pour l'autorisation de temps partiel en vue de la création ou reprise d'entreprise par un agent public ainsi que les activités accessoires

Animation des ateliers :
- Marie-Charlotte LITOU, Chargée d'études, HATVP
- Aurélia DE TONNAC, Chargée de mission juridique, HATVP
- Aurélia MERRIEN, Chargée de mission juridique, HATVP
- Co-animation par le CNFPT

16h15- 16h30 Conclusion et fin des travaux

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Inscription auprès de votre service formation ou, si votre collectivité a fait ce choix, pré-inscription en ligne sur le site : https://inscription.cnfpt.fr

Attention : l'inscription validée par la collectivité vaut acceptation dans la limite des places disponibles. Un e-mail de confirmation est adressé la semaine précédant la manifestation.

Les frais de déplacement et de restauration ne sont pas pris en charge par le CNFPT.

Inscription par IEL : code Z20GL 001
Contacts : Anne RINNERT anne.rinnert@cnfpt.fr